



UNIVERSITÉ
FRANÇOIS - RABELAIS

**Direction des
affaires financières**

Réf : 2017 - LL - ICD

Tours, le 10/10/2017

Décision

**Université
François-Rabelais
de Tours**

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Objet : Complément information pratique sur la tarification du colloque « les régions slovènes entre XVIII et XIXème siècles : plurilinguisme et transferts culturels à la frontière entre empire des Habsbourg et Venise) – 9 et 10 novembre 2017.

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Vu la décision du président en date du 12/07/2017 instituant le tarif des frais d'inscription du colloque cité en objet.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

DECIDE

Est approuvé :

De définir que les frais d'inscriptions seront dus par les intervenants ayant une attache institutionnelle.

L'inscription est gratuite pour les intervenants appartenant au comité scientifique ou dénués d'attache institutionnelle, ainsi qu'aux enseignants-chercheurs de l'université de Tours.

Le public aura accès gratuitement aux travaux du colloque.

La prise d'effet est immédiate.

Le Président,

Philippe VENDRIX

Notification à :

Mme l'Agent comptable

Mme la Responsable de l'antenne financière de lettres et langues